

L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015	22 Présents : Mesdames, Laurent, BOURCIER V DESBORDES Pierre-Jea GRÉGOIRE Jean-Yves, SGHAÏER Anne-Laure, Annaïck, RUCKERT Els;
Affichage :	6 pouvoirs : Mme BRIDI (pouvoir à M. DESBORI

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.046

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2015

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 27 février 2015 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de cette séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 3 février dernier **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Affichage :
Affichage ·
Affichage:
Tillelinge .
Nombre de
conseillers en
exercice : 29

<u>22 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.047

DOMAINE DE LA PRÉTAIS Dénomination des voies

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé de l'urbanisme, informe l'assemblée communale que le permis d'aménager du lotissement Domaine de la Prétais a été délivré. Il convient dès à présent de procéder à la dénomination des voies de ce lotissement

Son plan de composition comprend huit voies.

Sur proposition de la commission n°2 réunie le 26 janvier 2015, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les noms suivants (voir le plan du Domaine de la Prétais en annexe) :

- Rue Jean Monnet
- Rue Alcide De Gasperi
- Rue Paul-Henri Spaak
- Rue Maurice Faure
- Rue Altiero Spinelli
- Rue Jacques Delors
- Rue Sicco Mansholt
- Rue Simone Veil

Il est également proposé de prolonger l'Avenue de l'Europe jusqu'à l'intersection avec l'Avenue du Président François Mitterrand.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** les propositions du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015
Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N°15.048

DÉNOMINATION D'UNE PLACE SITUÉE ENTRE LES 10 ET 12 RUE DE RENNES

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé de l'urbanisme, invite le Conseil municipal à dénommer une place située entre les deux nouveaux immeubles localisés aux 10 et 12 rue de Rennes dits « Le Florian ».

Sur proposition de la commission n°2 réunie le 26 janvier 2015, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nom suivant : Place BENIEL.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la proposition du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :
2 avril 2015

Affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.049

LE QUARTIER DES CANADAIS Dénomination des voies

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé de l'urbanisme, informe l'assemblée communale que le permis d'aménager du lotissement « Quartier des Canadais » a été délivré. Il convient dès à présent de procéder à la dénomination des voies de ce lotissement

Son plan de composition comprend six voies.

Sur proposition de la commission n°2 réunie le 26 janvier 2015, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les noms suivants (voir le plan du Quartier des Canadais) :

- Rue Morris
- Allée Jean Giraud
- Rue Pevo
- Rue Hugo Pratt
- Rue André Franquin
- Rue Louis Forton

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** les propositions du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015	
Affichage:	

<u>22 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nombre de conseillers en exercice : 29

N° 15.050

DÉNOMINATION D'UNE ALLÉE SITUÉE ENTRE LA RUE DE RENNES ET LA RUE DU COURTILLON

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé de l'urbanisme, invite le Conseil municipal à dénommer une allée dans le programme de 18 maisons de la SCI LES MELIADES situé à l'angle de la rue de Rennes et de la rue du Courtillon.

Le plan de composition comprend une allée.

Sur proposition de la commission n°2 réunie le 5 mars 2014, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nom suivant :

- Allée des Méliades.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **ADOPTE** les propositions du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loig, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.
Affichage:	
	6 pouvoirs : Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie
	(pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m;
	LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme

6 pouvoirs: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nombre de conseillers en exercice: 29

N° 15.051

DOMAINE DE LA PRÉTAIS ET QUARTIER DES CANADAIS INFORMATION SUR LA COMMERCIALISATION **DES TERRAINS A BATIR -**

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle que par délibérations n°15.015 et 15.016 en date du 21 janvier 2015, le Conseil municipal de Liffré a fixé les modalités d'établissement des listes d'attente pour la commercialisation des lots des opérations du Domaine de la Prétais et du Quartier des

Une liste d'attente a été établie par voie d'huissier pour chacun de ces deux lotissements selon la procédure définie dans les délibérations du 21 janvier 2015.

Bilan de la procédure

Toutes les personnes intéressées par un terrain à bâtir ont eu la possibilité d'adresser un courrier de candidature du 23 février au 6 mars 2015. Les tirages au sort, ouverts au public, ont été réalisés le 23 mars 2015 à l'espace intégénération de Liffré.

Quartier des Canadais:

Le tirage au sort a été réalisé par Maître Thierry GUILLAUME, huissier de justice à Montfort-sur-Meu, choisi par la société Hélio Aménagement. 79 candidatures ont été acceptées et tirées au sort tandis que 2 candidatures ont été refusées pour ne pas avoir respecté les règles du tirage au sort (délais de candidatures/engagement sur l'honneur).

Domaine de la Prétais :

Le tirage au sort a été réalisé par Maître Naura ZEHAR, huissier de justice à Fougères, choisi par la société Lamotte Aménageur. 88 candidatures ont été acceptées et tirées au sort tandis que 2 candidatures ont été refusées pour ne pas avoir respecté les règles du tirage au sort (délais de candidatures/engagement sur l'honneur).

Il appartient désormais aux sociétés Hélio Aménagement et Lamotte Aménageur de contacter tous les candidats dans l'ordre de la liste d'attente pour finaliser la commercialisation des lots.

• Nouvelles demandes de terrain à bâtir

Certaines candidatures ayant été formulées sur les deux opérations, des lots resteront probablement disponibles une fois les listes d'attente épuisées par les deux aménageurs.

Dans les modalités de commercialisation des lots fixées dans les délibérations n°15.015 et 15.016, le Conseil municipal a prévu que la procédure de tirage au sort soit renouvelée jusqu'à l'attribution de l'ensemble des lots.

L'établissement de listes d'attente par voie d'huissier avait pour objectif de gérer un afflux de nouvelles demandes de manière transparente et équitable. Elle s'imposait en raison de l'absence d'offre de terrains à bâtir à Liffré depuis deux ans. Le contexte n'étant plus le même, il est proposé au Conseil municipal de ne pas reconduire cette procédure pour les nouvelles demandes de terrain à bâtir jusqu'à la commercialisation de l'ensemble des lots de ces deux opérations. Les personnes recherchant un terrain à bâtir seront invitées à s'adresser directement aux sociétés Hélio Aménagement et Lamotte Aménageur. Ces dernières pourront leur proposer les terrains encore disponibles une fois la liste d'attente épuisée.

La commission n°2 réunie le 24 mars 2015 a émis un avis favorable.

Vu les délibérations n°15.015 et 15.016 du Conseil municipal de Liffré en date du 21 janvier 2015 fixant les modalités d'établissement des listes d'attente pour les opérations du Quartier des Canadais et du Domaine de la Prétais ;

Vu l'avis de la commission n°2 réunie le 24 mars 2015;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan de la procédure d'établissement des listes d'attentes pour le Quartier des Canadais et le Domaine de la Prétais ;
- APPROUVE les nouvelles modalités décrites ci-dessus pour toute nouvelle demande de terrain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 2 avril 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

<u>22 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.052

CESSION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA SOCIETE HÉLIO AMENAGEMENT – Parcelles AZ 151 et 356

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle que par délibération n°14.173 en date du 27 juin 2014, le Conseil municipal a accepté de céder à la Société HELIO Aménagement les parcelles cadastrées AZ 151 et 356 appartenant à la ville, en vue de la réalisation du lotissement du Quartier des Canadais.

Toutefois, les superficies mentionnées dans la délibération ont évolué suite au remaniement cadastral. Ainsi, la parcelle cadastrée section AZ n°151 est d'une surface de 5 464 m², et la parcelle AZ n°356 d'une surface de 540 m², soit une superficie totale à acquérir de 6 004 m².

Tel que cela avait été décidé, il est proposé de céder lesdites parcelles à un prix correspondant aux montants des frais que la ville a engagés pour leur acquisition.

Parcelle AZ 151

Prix principal : 4 € par mètre carré, soit environ 24 016 €

Indemnités pour arbres : 869 € Frais de notaire : 1 217,67 € Soit un total de 26 102,67 €.

Parcelle AZ 356

Prix principal : 4 € par mètre carré, soit environ 2 160 €

Frais de géomètre : 882,40 € Frais de notaire : 632,57 € Soit un total de 3 674,97 €. La Commission n°2 réunie le 25 mars 2015 a émis un avis favorable.

Vu l'avis de France Domaines n°2015-152v0500 en date du 31 mars 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de céder à la Société HELIO Aménagement les parcelles cadastrées section AZ n°151 et 356 aux conditions ci-dessus exposées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette cession.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015
<u>Affichage :</u>
Nombre de
conseillers en
exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.053

RÈGLEMENTATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LIFFRÉ POUR LE COMMERCE AMBULANT

Monsieur SALAÜN, conseiller municipal délégué au commerce, informe l'assemblée communale que dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire réglemente les conditions d'utilisation privative du domaine public. Il est rappelé que tout commerce ambulant sur le territoire de la commune doit avoir effectué une déclaration préalable auprès du Maire.

La présente délibération a pour objet de définir les dispositions administratives et techniques relatives aux autorisations d'occuper le domaine public, délivrées pour les besoins des activités commerciales mobiles, sans emprise.

Toute occupation temporaire du domaine public est soumise à autorisation préalable par voie d'arrêté municipal délivré par le maire ou son représentant.

Elle est subordonnée à la présentation d'une demande écrite établie par le pétitionnaire suivant les prescriptions définies ci-après.

- L'autorisation d'occuper le domaine public est délivrée au regard du respect des règles d'occupation du domaine public et notamment du Code de la Voirie Routière, du Code Général des Collectivités Territoriales au vu des articles L2211-1, L2212-2 et suivants ;
- Cette autorisation est personnelle, précaire et révocable. Elle ne peut être vendue, cédée ou louée, même à titre gratuit. Elle n'est valable que pour l'emplacement pour lequel elle est délivrée.

Le bénéficiaire de l'autorisation est responsable de tous les risques pouvant provenir de son activité. La responsabilité de la ville ne pourra être recherchée à l'occasion de litiges provenant de l'activité commerciale, soit avec des passants, soit par suite de tout accident sur la voie publique.

Il sera également responsable envers la ville pour toute dégradation de la voirie, de ses réseaux et accessoires et de tout incident, dommage ou sinistre résultant de son installation.

Le pétitionnaire devra fournir, lors de sa demande, les documents suivants :

- Assurance,
- Enregistrement en tant que commerçant,
- Les justificatifs professionnels énumérés à l'article 9 du règlement des marchés hebdomadaires.

Tarification:

Toute autorisation d'occupation donne lieu à la perception d'une redevance établie conformément aux tarifs des droits d'occupation du domaine public. Le tarif appliqué pourrait être de 2 €/mètre linéaire, il sera fixé par le Maire par arrêté conformément à la délégation qu'il a reçu du Conseil. Toute surface décimale sera arrondie et facturée à l'entier supérieur.

Emplacements prévus:

Un zonage des emplacements prévus a été présenté en séance.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015	
Affichage :	
N 1	
Nombre de	

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nombre de conseillers en exercice : 29

N° 15.054

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ BILAN 2014

Madame GUEGUEN, adjointe à la Solidarité, expose le rapport d'activités 2014 du CCAS de la Ville :

«

Le contexte liffréen

A. Quelques chiffres clefs

La population légale de la commune au 1er janvier 2015 s'établit à 7 199 habitants,

DEMANDEURS D'EMPLOI

	Variation en %		2013		2014	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Demandeurs d'emploi	-7%	4%	151	155	141	161
dont demandeurs non indemnisables	-1,5 %		83		80	

NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

	2013	2014
Allocation Handicapé Adulte	64	67
RSA	69	69
dont RSA activité	Environ 34	Environ 36

BENEFICIAIRES DES AIDES AU LOGEMENT

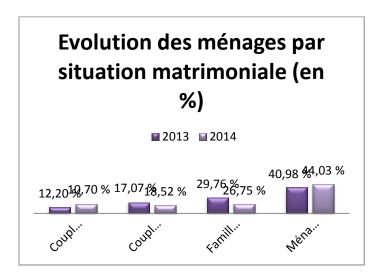
396 ménages percevaient en 2014 une aide au logement:

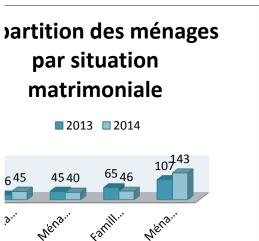
Aide Personnalisée au Logement	174
Aide au Logement Social	143
Aide au Logement Familial	79

BENEFICIAIRES DES DISPOSITIFS D'ACCES AUX SOINS

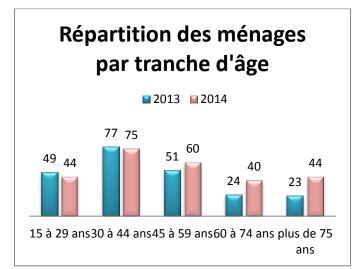
	Mai 2014	Décembre 2014
Couverture Maladie Complémentaire	86	83
Aide Complémentaire Santé	42	59

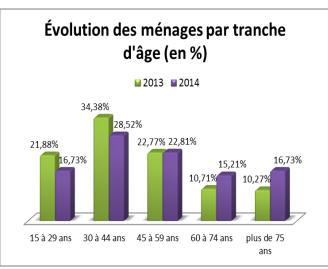
<u>CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION REÇUE AU CCAS*</u> UNE HAUSSE DES PERSONNES VIVANT SEULES



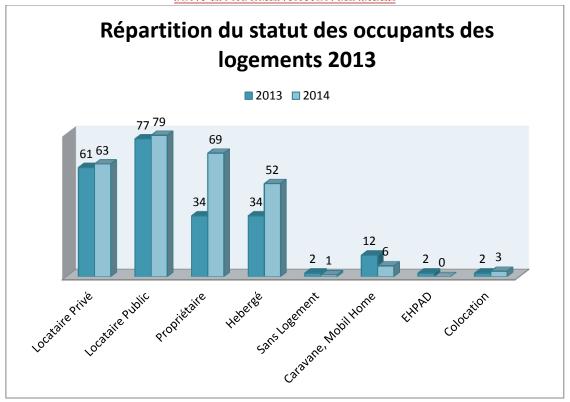


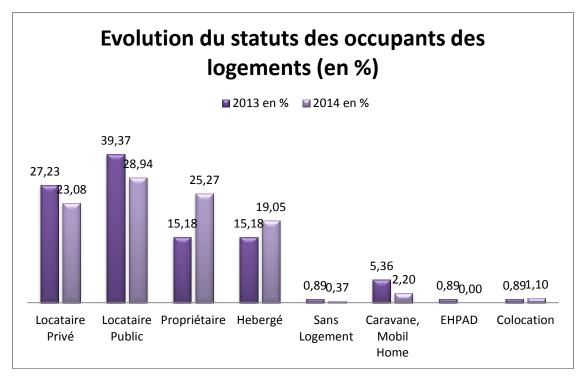
AINSI QUE DES TRANCHES D'AGE DES PLUS DE 60 ANS

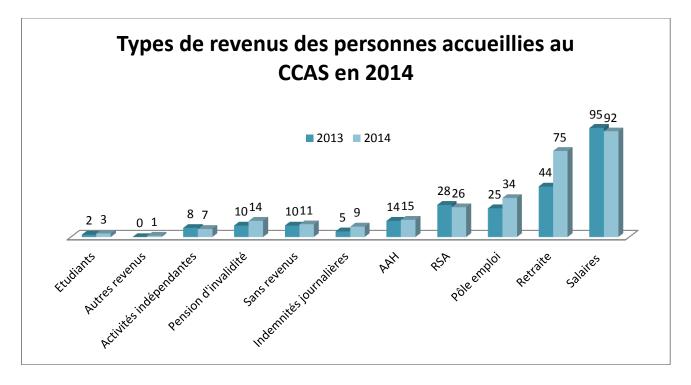


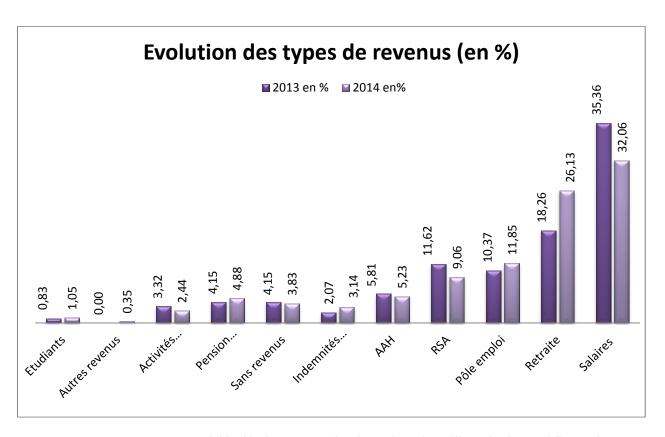


*CELA CONCERNE LES HABITANTS REÇUS EN ENTRETIEN PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX









En 2014, Le CCAS a poursuivi le développement d'actions visant à améliorer la vie quotidienne des habitants de la commune : - D'une part, en apportant des réponses à leurs questions ou demandes dans le cadre notamment d'un accueil ou accompagnement individualisé.

- D'autre part, en proposant aux habitants de participer des activités sur la commune, spectacles, groupe de travail et de réflexion, atelier d'échanges.

B. Accueil et accompagnements individuels

L'accueil se fait sous différentes formes mais a, comme première étape, pour tous les agents du C.C.A.S., l'écoute de la demande des habitants.

A partir de celle-ci, la suite réservée à la demande peut être l'accès aux dispositifs mis en place par le C.C.A.S., une information, une orientation, une aide aux démarches apportée par les agents de l'accueil ou une orientation vers un des travailleurs sociaux du C.C.A.S. ou du C.D.A.S.

En 2014, 3100 passages ont été recensés au C.C.A.S.

Les tableaux suivants détaillent,

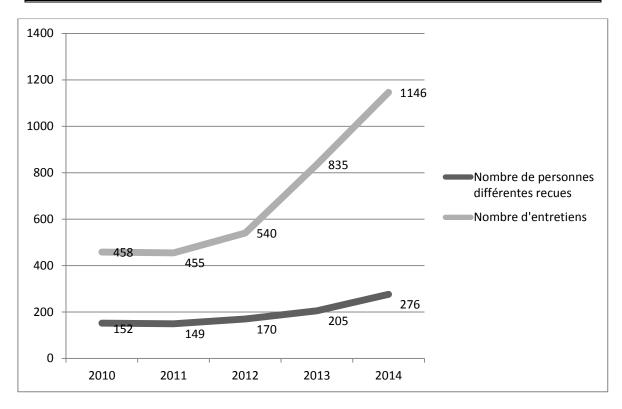
1. <u>La population reçue dans le cadre de dispositifs, missions ou évènements gérés par le</u> C.C.A.S.

	Personnes concernées	Coûts	
Dispositif sport, loisirs, culture	43 ménages (110 inscrits) dont : - 24 familles monoparentales - 10 personnes isolées	3 885 €	
Chèques Cadhoc	36 ménages pour 78 enfants concernés	1820 €	
Logement public	123 demandes	58 positionnements sur une offre de logement 34 accords en CAL	
Banquet et colis gourmand	199 inscriptions au banquet du C.C.A.S. (assurées par le groupe préparation banquet)	Remise de 114 colis gourmand à l'accueil du C.C.A.S.	

2. La population accueillie en entretien

	Augmentation en %	2013	2014
Nombre de personnes différentes reçues	35 %	205	276
Nombre de personnes reçues pour la première fois	31 %	109	143

Nombre d'entretiens	37%	835	1146
---------------------	-----	-----	------



a) Motif de la première demande

Les entretiens pour des informations ou une aide aux démarches ont progressé :

	Nombre de personnes reçues en 2013	2014
Informations, accès aux droits :		
- logement		
- RSA	43	70
- CMU		
- retraite		
Situations administratives, aides aux démarches :		
- constitution de dossiers : R.S.A., C.M.U., dossiers	74	85
aide sociale, obligations alimentaires, demandes de	/ 4	03
retraite		

La mission d'information du C.C.A.S. s'est renforcée en 2014 et demeure essentielle pour continuer à agir auprès des habitants afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits. Dans ce type de demande, un seul entretien peut suffire, mais cela peut aussi nécessiter des accompagnements dans la constitution des dossiers, voire des accompagnements physiques. Les nouvelles personnes reçues au C.C.A.S. sont concernées par ces motifs de premier contact mais des habitants déjà rencontrés par le service reviennent également dans ce cadre quand ils ont besoin d'explications ou de soutien pour compléter des dossiers. Dans le cadre de l'Aide Sociale Obligatoire, le C.C.A.S. a instruit 3 demandes de RSA, 10 dossiers d'Aide Sociale et 11 dossiers d'Obligation Alimentaire.

Personnes reçues pour des problèmes financiers

	Nombre de personnes reçues en 2013	2014
<u>Problèmes financiers :</u>		
- Demandes d'aides auprès d'organismes		
- Relations avec les banques		
- Dossiers de surendettement		
- Dettes Eau, EDF		
- Conseil budgétaire		
Accompagnement budgétaire		
Micro Crédit	55	58
total		

- Personnes reçues pour une question liée au logement

Ī	Nombre de personnes en 2013	Nombre de personnes en 2014
 risque d'expulsion demande d'hébergement besoin de logement suite séparation Demande de logement KANATA Travaux logement 	26	39

- Autres motifs

Les problèmes de santé concernant des personnes âgées ou des personnes fragilisées (dépression) ont entrainé des interventions du C.C.A.S. à la demande de voisins, de la famille ou de professionnels. Cela concerne 8 personnes.

Enfin, la multiplicité de difficultés (santé, financiers, logement) nécessite auprès de 13 ménages un accompagnement régulier qui se traduit par des rencontres fréquentes et une veille voire un aller-vers les personnes quand elles ne se manifestent plus.

b) Les réponses apportées par le CCAS

Le C.C.A.S. développe son offre en termes de réponses et l'a fait évoluer pour s'adapter au plus près des besoins des habitants avec pour objectifs :

- 1-De permettre aux habitants de reprendre la maîtrise de leur situation en agissant sur la réduction de leurs dépenses ou charges
- 2- De mettre en œuvre des réponses au plus près du droit commun comme le microcrédit par exemple.

✓ Soutien financier par le C.C.A.S.

La mise en œuvre d'une réponse financière par le C.C.A.S. se fait à chaque fois après avoir recherché des réponses possibles auprès d'autres organismes (F.S.L. pour le logement, Fonds Sociaux des Caisses de Retraite complémentaire tout particulièrement)

	Montant 2013	Montant 2014	Personnes concernées	Motifs
Aides alimentaires sous forme de chèques service	1 475€	2030€	12 personnes isolées 8 familles mono parentales 2 couples avec enfants	Plus de revenus disponibles pour cause de découvert bancaire, droits non versés
Aides financières sous forme de secours	1 843,32 €	1504,90€	6 Personnes isolées 4 familles mono parentales 1 couple avec enfants	aide aux transports, complément à une avance remboursable, accès logement santé
Aides financières sous forme d'avance remboursable	4 227,22 €	3021 €	7 personnes isolées 1 famille mono parentale 1 couple sans enfant 1 couple avec enfant	Frais de réparation de voiture Frais d'équipement liés aux logements Accès à un logement
Aides ponctuelles aux déplacements transports pour les personnes utilisant la coccinelle le vendredi matin		62.20 € 208 €		remise de tickets afin de se rendre à Rennes ou à Fougères Prise en charge de 50 % des frais

✓ <u>Le Microcrédit personnel</u>

13 ménages reçus :

- 3 dossiers microcrédit déposés et accordés ;
- 3 ménages ont été accompagnés dans la constitution d'un dossier de surendettement ;
- 2 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement budgétaire ;
- Les autres personnes ont été orientées vers d'autres dispositifs (permis à 1 euro, prêt bancaire classique)

L'important est, à partir de la demande de microcrédit, de proposer des solutions qui peuvent permettre aux habitants de trouver des issues à leurs problèmes.

Dossiers de surendettement constitués : 13, tous recevables auprès de la commission

✓ Accompagnements budgétaires : 16

Objet d'un accompagnement budgétaire :

Un suivi budgétaire consiste à accompagner un ménage vers une autonomie de gestion de son budget. Pour ce faire, il s'agit tout d'abord de veiller à l'ouverture de tous les droits du ménage (ex : A.S.F., A.L., retraite complémentaire, C.M.U., R.S.A...) puis travailler à équilibrer les ressources, les charges fixes et les dépenses courantes. Devenir ou redevenir maître de son budget, c'est apprendre à consommer tout en prenant conscience de la limite de ses moyens.

Le nombre de ménages suivis dans le cadre de difficultés budgétaires est en constante augmentation. La proposition de ce mode d'accompagnement qui vise à stabiliser et rééquilibrer le budget, peut se faire dans des contextes très divers : demande de microcrédit, demande d'une aide financière, orientation par des

conseillers bancaires, problème de logement, impayés de loyer, d'énergie, aides aux démarches. Dans cette optique, le ménage qui le souhaite, accepte un accompagnement très régulier basé sur la confiance et la transparence. Cette relation est fondamentale pour un accompagnement optimal. Au début de l'accompagnement, les rendez-vous sont très rapprochés (1 fois par semaine minimum) avant de progressivement devenir des rendez-vous mensuels. L'accompagnement se déroule sur plusieurs mois, jusqu'à une stabilisation pérenne du budget. Les outils utilisés dans le cadre de ce suivi sont multiples : ouverture des droits, aides (ou prêts) financières auprès d'organismes divers, dossiers de surendettement, rencontre avec les banquiers, participation à des actions collectives mises en place au C.C.A.S. (ex : partageons nos bonnes idées...).

Au fil de l'intervention, le ménage maîtrise à nouveau progressivement son budget, se remobilise face à la gestion financière mais aussi des démarches. Les personnes affichent une confiance retrouvée et font à nouveau des projets qui peuvent concerner tous les domaines de la vie (par exemple : inscription dans des actions collectives, reprise d'activité de loisirs, projets professionnels...).

✓ <u>La gestion de logements d'urgence</u>

En 2014, le logement d'urgence T2 situé 27, rue de Fougères et le pavillon du C.C.A.S. ont été occupés toute l'année par :

- 3 personnes isolées dans le T2,
- 3 couples dans le pavillon.

_

✓ <u>Colocation jeunes</u>

4 personnes ont pu en bénéficier en 2014

C. Actions réalisées en 2014

a) <u>Mission Énergie</u> (Nouvelle action)

La Finalité du projet est de permettre à tout habitant de Liffré de mieux maîtriser sa consommation d'énergie et de réduire ses factures tout en gagnant en confort ressenti qu'il soit locataire ou propriétaire. La mission a démarré en janvier 2014.

Une personne en service civique a été recrutée dans ce sens et a participé à la mise en place de la mission de février à septembre. Sans formation initiale dans le domaine de l'économie d'énergie, elle a été formée par l'association A.L.E.C., les bailleurs et la Conseillère en Economie Sociale et Familiale pour apporter les informations les plus adaptées aux habitants qui ont sollicité un bilan auprès du C.C.A.S.

33 ménages ont été rencontrés en 2014 surtout sur la période d'hiver. Le principal réseau d'information pour cette action a été le Liffréen (après chaque publication, nous avons plusieurs demandes de rendezvous). La proportion de propriétaires et de locataires du parc public est identique, très peu de personnes sont locataires du privé. Pour mener la mission au mieux, le C.C.A.S. a acheté du petit matériel (limiteur de débit, joint de porte, bas de porte, wattmètres et thermomètres) les uns sont installés chez les ménages participants, les autres sont prêtés.

La mission consiste en deux rendez-vous minimum, le premier pour connaître les habitudes de consommation du ménage et le deuxième pour faire un retour des consommations estimées, fournir du petit matériel si nécessaire (limiteur de débit d'eau, joint de porte...) et si besoin orienter la famille vers un organisme compétent pour des informations d'isolation, de mode de chauffage ou des adaptations du logement à l'autonomie des habitants. Entre les deux rendez-vous, la quasi-totalité des ménages a utilisé des wattmètres prêtés par le C.C.A.S. pour vérifier leur consommation réelle (cycle de lavage, télévision). Dans le cadre de la mission, certains ménages ont participé à une visite collective de l'appartement pédagogique de la C.A.F. (Clé de Fa), occasion de confronter ses pratiques avec des outils visuels (ex : baignoire remplie de bouteilles d'1,5 L pour rendre visible la consommation d'une douche). Le retour de

cette visite a eu lieu sous forme de réunion collective ouverte aux autres participants de la mission.

Suite à cette action et à la demande des participants, nous avons mis en place une action collective devenue régulière intitulée "Partageons nos bonnes idées" sur un thème en rapport avec la vie quotidienne choisi d'une fois sur l'autre.

La candidature du C.C.A.S. a été retenue dans le cadre du programme S.L.I.M.E. (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise d'Énergie) et va pouvoir permettre en 2015 de récupérer des Certificats d'Économie d'Énergie (C.E.E.) qui se traduiront par un retour financier.

b) Actions en faveur des personnes âgées isolées (nouvelle action)

Pour faire suite à l'étude conduite en 2012 auprès des personnes isolées âgées de plus de 80 ans, un groupe de travail a été constitué avec pour objectif de travailler à la mise en place d'actions répondant aux besoins repérés. Ces derniers étaient d'améliorer l'information concernant les services existants en direction des personnes vieillissantes et de renforcer le soutien à domicile en direction des personnes les plus isolées par la mise en place d'un réseau de bénévoles visiteurs.

Le groupe de travail composé de 2 administrateurs du C.C.A.S., de représentants d'usagers du C.I.A.S., d'une A.V.S., du travailleur social de la M.S.A., de l'Animatrice du Service Animation Seniors, de représentants du club de l'amitié et de l'association Main dans la Main s'est réuni 4 fois pour travailler sur les outils de mise en place du réseau de bénévoles (charte du bénévole, règlement intérieur, grille d'entretien des personnes visitées ou des bénévoles visiteurs). Le groupe a également apporté sa contribution à l'élaboration du guide « Bien vieillir à Liffré ».

La journée des associations a été l'occasion de faire connaître la mise en place du réseau et de lancer un appel à bénévoles. Des permanences hebdomadaires ont été organisées et assurées par les administrateurs du C.C.A.S. en septembre pour recevoir les bénévoles potentiels.

A l'issue de ces rencontres, 7 bénévoles ont confirmé leur engagement.

Deux formations ont été proposées en mutualisation avec le C.I.A.S, une concernant les Premiers Secours mise en place par le C.I.A.S. (2 bénévoles visiteurs y ont participé), une autre consacrée à l'écoute active organisée par le C.C.AS. (3 bénévoles du C.I.A.S. y ont participé).

La mise en relation bénévole-visiteur / personne visitée a commencé fin 2014 coordonnée par 2 membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

La mise en place de cette mutualisation a pour objectif de favoriser une interconnaissance des bénévoles des 2 structures, de créer des passerelles possibles entre le service animation et les visites à domicile pour les habitants ainsi que d'optimiser les coûts.

La mise en place du réseau de bénévoles visiteurs est en adéquation avec les objectifs du dispositif MONALISA décliné au niveau national pour lequel le C.C.A.S. est en cours d'adhésion.

Le guide "Bien vieillir à Liffré" est sorti en début d'année 2015.

c) Travail du Comité consultatif

En 2014, le comité a poursuivi sa réflexion de janvier à septembre concernant la mise en place d'une épicerie solidaire notamment par rapport aux conditions d'accès.

En septembre, le comité a été en partie renouvelé au niveau du groupe des habitants du fait de l'évolution de statut de certains membres. Il a été également proposé que le comité puisse non seulement travailler à partir de thématiques apportées par les habitants mais qu'il soit sollicité par rapport à des questions repérées par le C.C.A.S. ou les élus. C'est ainsi que celui-ci a contribué à la mise en place du Chèque Eau.

d) Épicerie Solidaire

Depuis septembre 2014, le projet est entré dans sa phase de concrétisation avec l'organisation d'une première rencontre avec les personnes intéressées par un éventuel bénévolat.

Une trentaine de personnes étaient présentes et un comité d'organisation s'est constitué à l'issue de cette première rencontre. Plusieurs membres du comité consultatif font partie du comité d'organisation. Cela correspond à la volonté qu'ils ont exprimée de s'investir dans le projet et de veiller à ce que l'esprit dans lequel celui-ci a été travaillé soit respecté dans la mise en œuvre.

Parallèlement la recherche de local a progressé ce qui laisse envisager une ouverture à l'automne 2015.

e) Propositions de spectacles

Dans le cadre du partenariat avec le centre culturel et les associations culturelles ,55 invitations ont été remises.

Les agents du CCAS vont au-devant des habitants pour leur proposer les invitations. Cet aller vers est apprécié des habitants qui sont touchée que l'on pense à eux.

En septembre 2014, une réunion de présentation de la saison culturelle a été organisée, puisque depuis la rentrée de 2014, le CCAS dispose de 10 invitations par spectacle, des habitants ont ainsi pu s'inscrire en fonction de leur intérêt.

Un apéro concert a été organisé en septembre sur un quartier de la commune, cela permet à des habitants de pavillons et d'immeubles de se retrouver pour partager un moment de convivialité et d'impliquer des personnes dans la préparation de la soirée.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation de ce bilan.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015	
Affichage :	

<u>22 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nombre de conseillers en exercice : 29

N° 15.055

PRÉSENTATION DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CCAS ET DEMANDE DE SUBVENTION 2015

Madame GUEGUEN, adjointe à la Solidarité, expose les orientations budgétaires suivantes :

Fonctionnement

Recettes

L'année 2014 a été conforme aux prévisions budgétaires, la subvention communale (240 000 euros en 2014) ayant tenu compte du déficit de l'année 2013 (32 550 euros) dû à la diminution de cette subvention de 57 320 euros.

Le montant de cette subvention communale devrait permettre l'équilibre du budget 2015.

Les recettes liées aux revenus des immeubles (11 logements au Kanata, 1 logement d'urgence) devraient se maintenir au même niveau, soit environ 53 000 euros. Par contre, le pavillon de l'avenue du Général De Gaulle ne sera pas remis en location (projet immeuble Néotoa).

Les autres revenus proviennent des produits suivants : concessions cimetières et dons pour une estimation de 5 000 euros à laquelle s'ajoute également une allocation logement temporaire d'un montant de 3 826 euros ainsi que le remboursement du congé maternité d'un agent.

Le total des recettes de fonctionnement devrait donc se situer aux alentours de 310 000 euros.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 307 415 euros en 2014 pour un prévisionnel de 324 203 euros

Pour 2015, ces dépenses devraient s'élever aux alentours de 310 000 euros malgré des charges de personnel en constante augmentation du fait de la revalorisation des carrières des agents de catégories C (+5 points d'indice en 2015), du glissement- vieillesse-technicité (GVT) et des avancements d'échelons de

2 agents. Elles intègrent également le remplacement d'un congé maternité avec une période de «tuilage » pour assurer la continuité du service.

Le départ en retraite de Madame Robic en début 2016 nécessitera également une période de tuilage qui commencera fin 2015.

Le remboursement des intérêts de l'emprunt de la Caisse des Dépôts continue de diminuer et s'élèvera pour 2015 à 10 770 €.

L'action sociale développée par le CCAS a pour objectif d'assurer un accompagnement global des personnes mais aussi de faciliter l'accès aux droits et lutter en faveur de l'inclusion sociale.

Nous vous proposons de poursuivre dans cette direction et de continuer à construire cette politique avec les habitants concernés via le comité consultatif.

C'est pourquoi en 2015, nous vous proposons de poursuivre les actions menées en 2014 et d'adopter des orientations nouvelles conformes à ces choix politiques.

Actions à poursuivre :

- Consolidation du Réseau de visiteurs bénévoles et implication dans le réseau Monalisa,
- Poursuite de notre démarche d'information pour faciliter l'accès aux droits,
- Poursuite de l'accompagnement de nos locataires du Kanata,
- Maintien des aides facultatives et de l'accompagnement des situations difficiles en lien avec les partenaires,
- Maintien de la Mission énergie,
- Poursuite du micro crédit personnel et du partenariat avec les banques,
- Poursuite des actions transversales avec l'ensemble des services municipaux et en particulier le service jeunesse dans le cadre du Projet éducatif local (PEL) et le service culturel,
- Co-pilotage du groupe gérontologique du Pays de Liffré,
- Poursuite de la réflexion-action avec le Conseil général.

Actions nouvelles

- Après la décision du conseil municipal de décembre 2014 mettant en place le chèque eau pour les abonnés au service dont le quotient familial est inférieur à 599 euros, le CCAS sera le maître d'œuvre du dispositif en assurant le recensement des bénéficiaires potentiels et en proposant une aide à la maîtrise de la consommation pour les abonnés qui le souhaitent;
- 2015 devrait voir l'ouverture de l'épicerie solidaire gérée par le CCAS avec l'aide d'une équipe de bénévoles. Le CCAS devra tout au long de l'année 2015 piloter la préparation de cette ouverture.
- Lors du conseil d'administration de novembre 2014 a été présenté le projet de remplacer le pavillon du CCAS situé avenue Général de Gaulle par la construction d'un immeuble susceptible d'accueillir l'épicerie solidaire ainsi que des logements pour les jeunes. Le projet de vie de ces logements est à construire, un groupe de travail sera constitué à cet effet ;
- Le comité consultatif continuera sa démarche de réflexion visant à trouver des solutions pour améliorer le reste à vivre des Liffréens en situation de précarité en travaillant sur la mise en place d'une complémentaire santé.

A ce stade, ces actions nouvelles ne génèreront pas de dépenses nouvelles sur l'année 2015 dans la mesure où ces dépenses seront compatibles avec le volume des recettes estimées (faible écart entre le réalisé 2014 et le prévisionnel 2015 au regard des actions nouvelles et de la poursuite des actions en cours).

Investissement

Recettes

Les recettes d'investissement proviennent pour l'essentiel du report de l'excédent 2014 puisque les projets inscrits au budget primitif 2014 n'ont pas été réalisés sur cet exercice (projet logement jeunes en particulier). De plus, la vente à Néotoa du pavillon du CCAS pour destruction et reconstruction devrait faire l'objet d'un titre de recettes aux alentours de 120 000 euros.

Dépenses

L'année 2015 devrait être marquée par le démarrage des travaux de construction sur l'emplacement du pavillon appartenant au CCAS et l'aboutissement des négociations avec Néotoa sur le montage financier du projet.

Le conseil d'administration de janvier 2015 a donné un accord de principe pour l'achat de 2 appartements au sein du futur bâtiment construit par Aiguillon Construction pour un montant de 285 000 euros. Nous n'avons pas encore la confirmation d'un dépôt de permis de construire pour 2015. Si cela se confirme, il faudra inscrire au budget une partie du financement mais nous devrons recourir à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour au moins 52 % du montant total si nous voulons que ces logements ouvrent droit aux aides au logement.

Ces prévisions budgétaires n'intègrent pas la totalité des dépenses à prévoir pour l'ouverture de l'épicerie solidaire, puisqu'elle fera l'objet d'un budget annexe alimenté en grande partie par les subventions et les dons qui seront demandés auprès des organismes compétents et auprès des entreprises liffréennes dans une démarche de mécénat.

A ce jour, au niveau endettement, le montant des emprunts restants dus pour l'acquisition du Kanata s'élève à 800 928 euros ; les remboursements annuels CARSAT et Caisse des Dépôts s'élèvent à 33 020 euros.

Afin de faire face à ces dépenses, il vous est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **200 000 €** pour l'exercice 2015.

Cette somme sera imputée à l'article 65716 du budget principal.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 200 000 € pour l'année 2015 ;
- DIT que cette somme sera imputée à l'article 65716 du budget principal de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015	
Affichage :	

Nombre de conseillers en

exercice: 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.056

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE A L'ASSOCIATION « Par 4 Chemins » AU TITRE DE L'ANNÉE 2014

Madame GUEGUEN, adjointe à la Solidarité, informe l'assemblée communale que sur l'avis favorable de la commission idoine réunie le 3 mars 2015, il est proposé d'allouer une subvention d'équilibre à l'association « Par 4 Chemins » afin de lui permettre de clôturer son budget 2014 et d'honorer ses dépenses d'assurance pour ledit exercice, à hauteur de 250 €.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 qui permettent ce versement.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'allouer une subvention d'un montant de 250 € à l'association « Par 4 chemins » ;
- **DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 6574 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 2 avril 2015	22 Présents : M Laurent, BOUI DESBORDES GRÉGOIRE J SGHAÏER An Annaïck, RUCk
Affichage :	<u>6 pouvoirs</u> : Mi (pouvoir à M. l
	LORAND Gu

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.057a

ÉTAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES EFFECTUÉES EN 2014

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de présenter le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune en 2014, qui sera annexé au compte administratif de l'exercice 2014.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette présentation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **PREND ACTE** de la présentation de l'état des acquisitions et cessions immobilières effectuées en 2014.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :	22
2 avril 2015	Lau
	DE
	GR
	SGI
	Anr
Affichage:	
	<u>6 pc</u>
	<u>6 po</u> (por
	LO

<u>22 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nombre de conseillers en exercice : 29

N° 15.057

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Madame BOURCIER, première adjointe, présente les comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes (bâtiments commerciaux, La Quinte-la Bretonnière, réserves foncières, ZA la Perrière, ZA Beaugé 2, régie de transport, Parc d'activités de Sevailles, les services d'eau potable et d'assainissement collectif). Monsieur le Maire se retire de la salle. Il est procédé au vote par compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE :

- à l'unanimité les comptes administratifs du Budget principal, des bâtiments commerciaux, ZA la Perrière ;
- à l'unanimité, les comptes administratifs de La Quinte-La Bretonnière, réserves foncières, Beaugé 2, régie de transport, Parc d'activités de Sevailles, les services d'eau potable et d'assainissement collectif.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :
2 avril 2015
<u>Affichage :</u>

<u>22 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nombre de conseillers en exercice : 29

N° 15.058

COMPTES DE GESTION POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil municipal:

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014 du budget principal et des budgets annexes (ZA la Perrière, bâtiments commerciaux, ZA Beaugé 2, Parc de Sevailles, régie de transport, La Quinte-La Bretonnière, réserves foncières et les services d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif),
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant la conformité des écritures du comptable de l'ordonnateur,
 - 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE, à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le receveur pour le budget général de la commune et pour les budgets annexes (ZA la Perrière, bâtiments commerciaux, ZA Beaugé 2, Parc de Sevailles, régie de transport, La Quinte-La Bretonnière, réserves foncières et les services d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif), visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015
Affichage:

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.059

AFFECTATION DU SOLDE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2015

Madame BOURCIER, première adjointe, expose que compte tenu des résultats du compte administratif 2014 du budget principal de la commune, il est proposé d'affecter le solde de la section de fonctionnement conformément au tableau suivant :

SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT 2014		
Dépense 001	0,00	
(besoin de financement)		
	714 125,54	
Recette 001		
(excédent de financement)		
SOLDE DES RESTES A RÉALISER 2014		
<u>Investissement</u> :		
besoin de financement	1 786 357,09	
excédent de financement	0,00	
<u>Fonctionnement</u> :		
Déficit	0,00	
Excédent	0,00	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014		
Résultat de l'exercice	-192 088,61	
Résultat antérieur reporté	1 537 113,45	
(ligne 002 du compte administratif N-1)		
TOTAL A AFFECTER	1 345 024,84	

AFFECTATION		
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement		
(au minimum, couverture du besoin de financement de	900 322,24	
l'investissement)		
2. Report en fonctionnement R 002	444 702,60	

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 2 avril 2015
Affichage:
internage .

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nombre de conseillers en exercice : 29

N° 15.060

AFFECTATION DU SOLDE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET Z.A. LA PERRIÈRE POUR 2015

Madame BOURCIER, première adjointe, expose que compte tenu des résultats du compte administratif 2014 du budget ZA la Perrière, il est proposé d'affecter le solde de la section de fonctionnement conformément au tableau suivant :

SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT 2014	
Dépense 001	205 477,01
(besoin de financement)	
	0,00
Recette 001	
(excédent de financement)	
SOLDE DES RESTES A RÉAL	LISER 2014
<u>Investissement</u> :	
besoin de financement	185 602,78
excédent de financement	0,00
<u>Fonctionnement</u> :	
Déficit	0,00
Excédent	0,00
RÉSULTAT DE FONCTIONNI	
Résultat de l'exercice	42 169,79
n/ los s/	(4.740.20
Résultat antérieur reporté	61 718,20
(ligne 002 du compte administratif N-1)	
TOTAL A AFECTED	102 007 00
TOTAL A AFFECTER	103 887,99

AFFECTATION		
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de	103 887,99	
l'investissement)		
2. Report en fonctionnement R 002	0,00	

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015
A 55 1
Affichage:

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nº 15.061

AFFECTATION DU SOLDE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BÂTIMENTS COMMERCIAUX POUR 2015

Madame BOURCIER, première adjointe, expose que compte tenu des résultats du compte administratif 2014 du budget annexe des bâtiments commerciaux, il est proposé d'affecter le solde de la section de fonctionnement conformément au tableau suivant :

SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N – 1		
Dépense 001	0,00	
(besoin de financement)		
Recette 001	139 630,37	
(excédent de financement)		
SOLDE DES RESTES A RÉALISER N-1		
<u>Investissement</u> :		
besoin de financement	11 000,00	
excédent de financement	0,00	
<u>Fonctionnement</u> :		
déficit	0,00	
excédent	0,00	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMEN	NT N-1	
Résultat de l'exercice	40 048,31	
Résultat antérieur reporté	-39 122,50	
(ligne 002 du compte administratif N-1)	·	
TOTAL A AFFECTER	925,81	

AFFECTATION		
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement		
(au minimum, couverture du besoin de financement de		
l'investissement)		
2. Report en fonctionnement R 002	925,81	

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015
Affichage :
<u>rimenage .</u>
Nombre de
conseillers en
exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.062

AFFECTATION DU SOLDE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA RÉGIE DE TRANSPORT POUR 2015

Madame BOURCIER, première adjointe, expose que compte tenu des résultats du compte administratif 2014 du budget annexe de la régie de transport, il est proposé d'affecter le solde de la section de fonctionnement conformément au tableau suivant :

SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSE	MENT N – 1
Dépense 001	0,00
(besoin de financement)	
Recette 001	0,00
(excédent de financement)	
SOLDE DES RESTES A RÉALISE	R N-1
<u>Investissement</u> :	
besoin de financement	0,00
excédent de financement	0,00
<u>Fonctionnement</u> :	
déficit	0,00
excédent	0,00
RÉSULTAT DE FONCTIONNEME	NT N-1
Résultat de l'exercice	1 563,24
Résultat antérieur reporté	667,77
(ligne 002 du compte administratif N-1)	
•	
TOTAL A AFFECTER	2 231,01

AFFECTATION	
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de	
l'investissement)	
2. Report en fonctionnement R 002	2 231,01

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015
Affichage :
Nombre de
conseillers en
exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.063

AFFECTATION DU SOLDE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DU SERVICE D'EAU POTABLE POUR 2015

Monsieur LIZÉ, adjoint chargé de l'eau et de l'assainissement, expose que compte tenu des résultats du compte administratif 2014 du budget du service d'eau potable, il est proposé d'affecter le solde de la section de fonctionnement conformément au tableau suivant :

SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N – 1	
Dépense 001	0,00
(besoin de financement)	
Recette 001	465 885,54
(excédent de financement)	
SOLDE DES RESTES A RÉALISEI	R N-1
<u>Investissement</u> :	
besoin de financement	736 589,22
excédent de financement	0,00
<u>Fonctionnement</u> :	
déficit	0,00
excédent	0,00
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMEN	NT N-1
Résultat de l'exercice	96 401,45
Résultat antérieur reporté	60 431,67
(ligne 002 du compte administratif N-1)	
TOTAL A AFFECTER	156 833,12

AFFECTATION	
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement)	
2. Report en fonctionnement R 002	156 833,12

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015
Affichage:

<u>22 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nombre de conseillers en exercice : 29

N° 15.064

AFFECTATION DU SOLDE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2015

Monsieur LIZÉ, adjoint chargé de l'eau et de l'assainissement, expose que compte tenu des résultats du compte administratif 2014 du budget du service d'assainissement, il est proposé d'affecter le solde de la section de fonctionnement conformément au tableau suivant :

SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N – 1	
Dépense 001	1 333 462,91
(besoin de financement)	
Recette 001	0,00
(excédent de financement)	
SOLDE DES RESTES A RÉALISER	R N-1
<u>Investissement</u> :	
besoin de financement	0,00
excédent de financement	290 170,29
	-
Fonctionnement:	
déficit	0,00
excédent	298 590,40
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMEN	
Résultat de l'exercice	211 188,59
	,
Résultat antérieur reporté	139 946,25
(ligne 002 du compte administratif N-1)	,
()	
TOTAL A AFFECTER	351 134,84

AFFECTATION	
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement	260 180,44
(au minimum, couverture du besoin de financement de	
l'investissement)	
2. Report en fonctionnement R 002	90 954,40

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 2 avril 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.065

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2015, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u>:

Dépenses : 8 769 618 .77 €
 Recettes : 8 769 618.77 €

- <u>Investissement</u> :

Dépenses : 4 253 767.21 €
Recettes : 4 253 767.21 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2014 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Guénaël Lorand) **ADOPTE** le budget principal 2015 tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.066

BUDGET ZA LA PERRIÈRE – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif du budget de la ZA la Perrière pour l'exercice 2015, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u> :

Dépenses : 37 174.66 €
Recettes : 37 174.66 €

- <u>Investissement</u>:

Dépenses : 1 104 077.99 €
 Recettes : 1 104 077.99 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2014 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Guénaël Lorand) **ADOPTE** le budget de la ZA la Perrière 2015 tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 2 avril 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.067

BUDGET ZA BEAUGÉ 2 – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif du budget de la ZA de Beaugé 2 pour l'exercice 2015, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u>:

Dépenses : 956 106.33 €
 Recettes : 956 106.33 €

- <u>Investissement</u>:

Dépenses : 886 478.40 €
 Recettes : 886 478.40 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2014 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Guénaël Lorand) **ADOPTE** le budget de la ZA de Beaugé 2 2015 tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 15.068

BUDGET BÂTIMENTS COMMERCIAUX – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif du budget des bâtiments commerciaux pour l'exercice 2015, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u>:

Dépenses : 58 928.81 €
 Recettes : 58 928.81 €

- <u>Investissement</u>:

. Dépenses : 147 833.10 € . Recettes : 147 833.10 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2014 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Guénaël Lorand) **ADOPTE** le budget des bâtiments commerciaux 2015 tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 2 avril 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.069

BUDGET DE LA ZA DE SEVAILLES - BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif du budget de la ZA de Sevailles pour l'exercice 2015, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u> :

Dépenses : 729 933.94 €
 Recettes : 729 933.94 €

- <u>Investissement</u> :

. Dépenses : 629 930.94 € . Recettes : 629 930.94 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2014 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Guénaël Lorand) **ADOPTE** le budget de la ZA de Sevailles 2015 tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 2 avril 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.070

BUDGET DE LA QUINTE – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif du budget de la Quinte pour l'exercice 2015, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- Fonctionnement:

Dépenses : 1 240 807.11 €
 Recettes : 1 240 807.11 €

- <u>Investissement</u>:

. Dépenses : 1 831 608.22 € . Recettes : 1 831 608.22 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2014 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Guénaël Lorand) **ADOPTE** le budget de la Quinte 2015 tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.071

BUDGET DE LA RÉGIE DE TRANSPORT – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif du budget de la régie de transport pour l'exercice 2015, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u> :

Dépenses : 45 500.00 €
 Recettes : 45 500.00 €

- <u>Investissement</u>:

. Dépenses : 0 € . Recettes : 0 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2014 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Guénaël Lorand) **ADOPTE** le budget de la régie de transport 2015 tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 2 avril 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.072

BUDGET DES RÉSERVES FONCIÈRES – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif du budget des réserves foncières pour l'exercice 2015, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- Fonctionnement:

Dépenses : 134 087.12 €
 Recettes : 134 087.12 €

- <u>Investissement</u>:

. Dépenses : 643 332.01 € . Recettes : 643 332.01 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2014 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Guénaël Lorand) **ADOPTE** le budget des réserves foncières 2015 tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29 22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.073

BUDGET DU SERVICE D'EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif du budget du service d'eau potable pour l'exercice 2015, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Exploitation</u>:

. Dépenses : 314 480.21 € . Recettes : 314 480.21 €

- <u>Investissement</u> :

. Dépenses : 1 048 701.89 € . Recettes : 1 048 701.89 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2014 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Guénaël Lorand) **ADOPTE** le budget du service d'eau potable 2015 tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>I</u>	Date de convocation :
	2 avril 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.074

BUDGET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif du budget du service d'assainissement pour l'exercice 2015, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- Exploitation:

Dépenses : 394 005.42 €
 Recettes : 394 005.42 €

- <u>Investissement</u>:

Dépenses : 954 922.01 €
 Recettes : 954 922.01 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2014 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Guénaël Lorand) **ADOPTE** le budget du service d'assainissement 2015 tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015	
Affichage :	
Nombre de	
conseillers en	

exercice: 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.075

SOUTIEN AUX POPULATIONS DU VANUATU

Madame GUEGEN, adjointe à la Solidarité, rappelle à l'assemblée municipale que dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 mars, un cyclone d'une violence inouïe a balayé les 83 îles de l'archipel du Vanuatu faisant des dégâts considérables et certainement de très nombreuses victimes. De nombreuses organisations humanitaires se sont immédiatement organisées pour répondre à la situation catastrophique des 275 000 habitants de l'archipel. Parmi elles, Cités Unies France à laquelle la commune a longtemps adhéré et qui a ouvert un compte spécifique pour recevoir les aides destinées à cet Etat et à ses habitants.

Comme la commune le fait régulièrement à l'occasion de désastres humanitaires, il est proposé au Conseil d'accorder un soutien de 1 000 € qui sera versé sur le compte dédié de Cités Unies France et prélevé sur l'article 6574 du budget principal qui dispose des fonds nécessaires à cet effet.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 €;
- **DIT** que le montant sera prélevé sur l'article 6574 et versé sur le compte dédié aux populations du Vanuatu de Cités Unies France.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :
2 avril 2015
Affichage:
Amenage .
Nombre de
conseillers en
exercice: 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.076

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Madame BOURCIER, première adjointe, informe le Conseil que la Trésorerie nous a transmis plusieurs demandes d'admissions en non-valeur.

- La première, pour un montant de 239,65 € concerne des prestations d'ALSH. La personne redevable de cette somme étant décédée et aucun ayant-droit solvable n'ayant été identifié, il est proposé d'admettre cette somme en non-valeur.
- La deuxième, pour un montant de 193,58 € concerne une location de salle municipale effectuée en 2012. Les personnes redevables de cette somme ont fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel avec effacement des dettes. Il est donc également proposé d'admettre cette somme en non-valeur.
- La troisième, pour un montant de 75,51 € concerne des prestations de cantine et de garderie scolaire effectuées en 2009 et 2010. Malgré les poursuites intentées par le Trésor Public et l'opposition à tiers détenteur mise en œuvre, il n'a pas été possible de recouvrer cette somme qu'il est donc proposé d'admettre en non-valeur.
- Enfin, la quatrième, pour un montant de 39,58 € concerne également des frais de cantine et de garderie scolaire. La personne ayant contracté cette dette a fait l'objet d'une procédure de redressement personnel avec effacement des dettes. Il est donc, là encore, proposé d'admettre cette somme en non-valeur.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** les propositions du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 2 avril 2015	<u>22 Présents</u> : Mesdar Laurent, BOURCIEI
	DESBORDES Pierre
	GRÉGOIRE Jean-Y
	SGHAÏER Anne-La
	Annaïck, RUCKERT
Affichage:	1
	<u>6 pouvoirs</u> : Mme BR
	(pouvoir à M. DESB
	LORAND Guénaël

Nombre de conseillers en exercice : 29 22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.077

DEMANDE DE BUSAGE SUR VOIE COMMUNALE Permission de voirie et tarification

Monsieur CLÉRY, adjoint chargé de la voirie, informe l'assemblée communale que suite à de multiples sollicitations de la part des particuliers pour réaliser un busage sur la voie communale, la commission n° 2 après y avoir travaillé, formule la proposition suivante :

Il en ressort la proposition suivante :

- Les demandes émanant des permis de construire ne seront pas tarifées.
- Toute autre demande écrite et reçue au secrétariat des Services Techniques sera analysée et contrôlée. Ceci-ci sera payant sur une base du temps passé. Le montant du coût horaire est défini par délibération n°12.264 « Révision du tarif de main d'œuvre des services techniques » visée le 03 octobre 2013.

Le travail de la commission aboutit à la rédaction d'un règlement (en annexe). Il définit les procédures de la permission de voirie ainsi que du défaut de busage ou de sa non-conformité :

- Dans le cadre d'une création ou d'une modification, un imprimé sera à compléter et à signer par le pétitionnaire afin d'obtenir une permission de voirie;
- Dans le cadre d'un défaut de busage ou d'une non-conformité imputable au propriétaire ou à l'exploitant, la procédure commence par un courrier simple adressé au pétitionnaire et peut entrainer l'exécution des travaux par une entreprise prestataire.
 Les frais seront à la charge du pétitionnaire.

En ce qui concerne le défaut de busage ou une non-conformité non imputable au propriétaire ou à l'exploitant, les travaux et les frais seront à la charge de la Ville.

Suite à l'avis favorable de la commission en date du 23 février 2015, il est demandé au Conseil municipal de valider l'ensemble de ce dossier.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la proposition du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :
2 avril 2015

Affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 29

<u>22 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.078

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIFFRÉ ET GRDF POUR L'HÉBERGEMENT DE CONCENTRATEURS SUR DES TOITS D'IMMEUBLE DANS LE CADRE DUPROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ de GrDF.

Monsieur CLÉRY, adjoint chargé des bâtiments et services techniques, rappelle à l'assemblée communale que depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la CRE a proposé la généralisation des compteurs de gaz évolués aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation d'approuver le déploiement généralisé des compteurs évolués de GrDF baptisés GAZPAR (délibération de la CRE du 13 juin 2013) et que les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

Afin de faciliter la démarche de GrDF, la Ville accepte que des concentrateurs soient hébergés sur des toits d'immeuble et, à cette fin, accepte les termes de la convention de partenariat jointe que le Conseil doit autoriser le Maire à signer.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** la signature de la convention de partenariat proposée par le rapporteur ainsi que celle de tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :
2 avril 2015
<u>Affichage :</u>

<u>22 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

Nombre de conseillers en exercice : 29 <u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.079

CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE ET D'UN RESTAURANT POUR ÉLÈVES ET ADULTES

Lot 12 : Electricité - Courants forts et faibles RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur CLÉRY, adjoint chargé des bâtiments, informe l'assemblée communale que la société REI de VERN-SUR-SEICHE (35770), titulaire du lot 12 : Electricité - Courants forts et faibles pour la construction d'une cuisine centrale et d'un restaurant pour élèves et adultes à Liffré, a été placée en liquidation judiciaire par jugement en date du 24 septembre 2014. Le liquidateur judicaire de cette société nous a informés qu'elle ne poursuivrait pas l'exécution de son marché. Celui-ci a donc été résilié.

Une nouvelle consultation a été lancée le 5 décembre 2014. La date limite de remise des offres était fixée au 6 janvier 2015 à 17 h 00.

La commission des marchés s'est réunie le lundi 26 janvier 2015 en vue de procéder à la désignation de l'entreprise attributaire du marché à conclure pour ce lot.

Après avoir entendu et pris connaissance de l'exposé du cabinet ATELIER CUB3, maître d'œuvre de l'opération, relatif à l'analyse des offres reçues, la commission des marchés a proposé de retenir l'offre de l'entreprise RUAULD DOUBLET pour un montant de 128 000 €HT.

Pour mémoire, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à ces travaux par délibération n°13.268 du 12 novembre 2013.

Ce marché a été notifié le 16 février 2015.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de cette information.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015	
Affichage :	

<u>22 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nombre de conseillers en exercice : 29

N° 15.080

PROJET URBAN TRAINING

Madame BOURCIER, adjointe chargée du Sport, informe l'assemblée communale que la commune souhaite organiser une nouvelle activité sportive.

NATURE DE L'ACTIVITE ET OBJECTIFS

Utiliser la ville comme espace de remise en forme grâce au mobilier urbain (utiliser les trottoirs, bancs, marches, rambardes, jeux d'enfants afin de bénéficier d'une activité physique complète.) Le mobilier urbain est détourné pour réaliser des pompes, abdos, sauts... Tous les passages d'un lieu à un autre se font en marchant ou trottinant. Cette activité permet aussi aux participants d'évoluer en plein air et de découvrir la commune autrement, à travers différents circuits dans le centre-ville et les parcs.

QUEL PUBLIC?

Personnes en forme physique à partir de 16 ans jusqu'à 65 ans. 12 à 15 personnes par séance.

LIEUX D'ACTIVITE

Au départ de la piscine différents circuits pourront être proposés.

DEROULEMENT DE L'ACTIVITÉ ET DURÉE

Echauffement sur place, découverte du circuit du jour, puis retour au départ pour terminer par quelques exercices d'assouplissement et d'étirements pour une durée totale d'une heure trente.

MOYENS HUMAINS

1 ETAPS

CONDITIONS POUR PARTICIPER A L'URBAN TRAINING

Participation à la séance : 5 € pour les Liffréens – 6 € pour les extérieurs.
 Tenue et chaussures de jogging.

MISE EN OEUVRE

Proposer dans un premier temps l'activité à raison de 1h30 par semaine pendant les petites vacances scolaires puis en fonction du résultat programmer l'urban training à la rentrée 2015 à raison de 1h30 par semaine.

SÉANCES PROGRAMMÉES:

Deux séances sont programmées pendant les vacances de printemps : Les Jeudi 16 avril et mardi 21 avril

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la proposition du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :	22
2 avril 2015	La
	DI
	Gl
	SC
	Ar
<u>Affichage :</u>	
	<u>6 r</u>
	(pc

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.081

STAGES NATATION - ÉTÉ 2015

Madame BOURCIER, adjointe chargée du Sport, propose à l'assemblée communale les stages de natation pour l'été 2015 suivants :

Du lundi 6 au vendredi 10 juillet 2015 :

STAGE FAMILIARISATION - ENFANTS

Cours de natation pour les enfants à partir de 5 ans

Niveau de compétences : ne sait rien faire à 5 ans, s'immerge le visage à 6 ans

5 séances d'une heure

STAGE APPRENTISSAGE 1 - ENFANTS

Cours de natation pour les enfants à partir de 6 ans

Niveau de compétences : Etoile ventrale et dorsale et petit déplacement

5 séances d'une heure

Horaires: Lundi, mercredi et vendredi de 10 h à 11 h - mardi et jeudi de 9 h à 10 h

Du lundi 13 au vendredi 17 juillet 2015 (14 juillet pas de stage):

STAGE APPRENTISSAGE 1 - ENFANTS

Cours de natation pour les enfants à partir de 6 ans

Niveau de compétences : Etoile ventrale et dorsale et petit déplacement

4 séances d'une heure et quart

STAGE APPRENTISSAGE 2 - ENFANTS

Cours de natation pour les enfants à partir de 6 ans

Niveau de compétences : Nage la brasse et le dos crawlé, débutant en crawl

4 séances d'une heure et quart

Horaires: lundi, mercredi et vendredi de 9 h 45 à 11 h - jeudi de 8 h 45 à 10 h

Du lundi 24 au vendredi 28 août 2015 :

STAGE APPRENTISSAGE 2 - ENFANTS

Cours de natation pour les enfants à partir de 6 ans

Niveau de compétences : Nage la brasse et,ou le dos crawlé plus ou moins bien.

5 séances d'une heure.

STAGE FAMILIARISATION - ENFANTS

Cours de natation pour les enfants à partir de 5 ans.

Niveau de compétences : ne sait rien faire à 5 ans, s'immerge le visage à 6 ans.

5 séances d'une heure.

Horaires: Lundi, mercredi et vendredi de 10 h à 11 h - mardi et jeudi de 9 h à 10 h

Pour tous les stages de natation:

- Test obligatoire avant toute inscription.

- Nombre de places : 10 (stage sous réserve de 8 inscriptions)

Tarifs: Liffréens : 45,40 €

Non Liffréens : 67,10 €

COURS D'AQUABIKE - ADULTES

Dates: les jeudis : 9, 16, 23, 30 juillet et 6, 13, 20, 27 août

Inscription obligatoire

Activité à partir de 16 ans révolus

Nombre de places : 10 (cours sous réserve de 8 inscriptions)

Horaires: de 19h à 20h (cours de 40 minutes + accès au SPA/hammam si possible)

Tarifs: Liffréens : 9,00 €

Non Liffréens : 10,50 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la proposition du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u>
2 avril 2015

<u>Affichage :</u>

Nombre de conseillers en exercice : 29 22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.082

AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES - CADRAGE

Monsieur BERTIN, conseiller municipal délégué à la vie scolaire, rappelle à l'assemblée communale que dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires mis en place en septembre 2014 dans les écoles publiques de la commune, une évolution du cadrage scolaire a été demandée pour l'année scolaire 2015-2016. Cette demande a fait l'objet d'échanges avec les différents partenaires éducatifs lors d'une réunion le 3 mars à l'école Robert Desnos, et des conseils d'école des 16 et 17 mars 2015.

Après débat, il a été décidé de conserver le cadrage actuel à l'école maternelle Robert Desnos. Pour rappel,

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 14h30-16h15
- mercredi: 8h30-11h30

La commission qui s'est réunie le 31 mars a émis un avis favorable au changement de cadrage scolaire pour l'école Jacques Prévert. Les horaires pour Jules Ferry ne changent pas.

Les nouveaux horaires concernant les écoles élémentaires sont joints en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces nouveaux horaires qui seront soumis à l'Inspection de l'Éducation Nationale seule habilitée à la mettre en œuvre si elle les valide.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la proposition du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015
Affichage :

<u>22 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nombre de conseillers en exercice : 29

N° 15.083

SUBVENTION A LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 2015

Madame CUPIF, conseillère municipale en charge de la Caisse des Ecoles, rappelle à l'assemblée communale que comme en 2014, les crédits scolaires versés pour l'école maternelle et pour l'école élémentaire sont différenciés en raison du constat que les sorties scolaires pour les maternelles sont moins onéreuses.

Pour l'année 2015, il vous est proposé de conserver les mêmes montants de crédits qu'en 2014, à savoir :

- 21,70 € / élève pour l'école maternelle
- 26,40 € / élève pour l'école élémentaire

La répartition entre les écoles serait la suivante, en fonction du nombre d'élèves pris en compte (liffréens et ayants droit), sur la base des inscriptions au 31 décembre 2014) :

- 4 752,30 € pour l'école maternelle pour 202 élèves,
- 12 724,80 € pour l'école primaire pour 397 élèves.

Soit une enveloppe totale de 17 477,10 €. Toutefois, le budget de la caisse des écoles présentant un excédent de fonctionnement reporté de 7 078,92 € au terme de l'exercice 2014 dont 1 961.20 € trouvent leur origine dans l'exercice 2013, il est proposé de déduire l'excédent 2013, non utilisé en 2014, du montant de la subvention et de la ramener à 15 515,90 € sans rien changer au mode de calcul ci-dessus.

Les crédits sont gérés directement par le Comité de la Caisse des Écoles. Cette somme sera inscrite à l'article 657361 du budget principal.

Par ailleurs, le car municipal est mis à la disposition des classes des écoles publiques.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition du rapporteur,
- **DIT** que la somme sera inscrite à l'article 657361 du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :	22 Présents: Mesdame
2 avril 2015	Laurent, BOURCIER
	DESBORDES Pierre-Je
	GRÉGOIRE Jean-Yves
	SGHAÏER Anne-Laure
	Annaïck, RUCKERT El
Affichage:	
	<u>6 pouvoirs</u> : Mme BRII
	(pouvoir à M. DESBOI
	LORAND Guénaël (n

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.084

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT – ACOMPTE DE LA DOTATION 2015

Monsieur BERTIN, conseiller municipal délégué à la vie scolaire, rappelle à l'assemblée communale qu'afin de permettre aux écoles privées sous contrat de la commune de faire face à leurs dépenses de fonctionnement, dans l'attente du calcul du montant exact de la participation due par la commune au titre de l'exercice 2015, il est proposé au Conseil de verser à l'Organisme Gestionnaire des Ecoles Catholiques un acompte de 97 428,35 € correspondant à 70 % du versement effectué en 2014 et qui s'élevait à 139 183,36 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'un montant de 97 428,35 € à l'OGEC ;
- **DIT** que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6558 qui permettent ce versement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :
2 avril 2015

Affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.085

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS VACATAIRES CHARGÉS DE LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE ET FIXATION DE LEUR RÉMUNÉRATION

Mme RANSONNETTE, adjointe chargée du personnel communal, rappelle que les communes sièges de commissions de propagande ont dû recruter le personnel nécessaire afin que les documents électoraux soient adressés au plus tard le 18 mars 2015 pour le premier tour et le 26 mars 2015 pour le second tour. S'agissant d'une mission exercée au nom de l'Etat, une dotation sera versée à la commune en fonction du nombre d'électeurs inscrits dans les communes du canton (Liffré, Thorigné-Fouillard, La Bouëxière, Ercéprès-Liffré, Saint-Sulpice-la-Forêt, Chasné-sur-Illet, Dourdain, Acigné, Brécé). Son montant ne sera connu qu'à l'issue du scrutin.

Monsieur le Préfet indique que le montant par électeur devrait être fixé entre 0,28 et 0,30 € par électeur pour le premier tour et entre 0,22 et 0,24 € pour le second tour. Le montant définitif ne pouvant être connu qu'à l'issue du scrutin.

Dans ce cadre, il convient de créer les postes de vacataires et de fixer les conditions de la rémunération de ces agents.

a) <u>le nombre de postes</u>

Il est proposé de créer 40 postes de vacataires.

b) <u>la rémunération</u>

Le choix est laissé aux communes de fixer la rémunération des vacataires recrutés pour les opérations de diffusion de la propagande électorale.

La collectivité étant en charge de l'organisation de ces élections pour l'ensemble des communes précitées afin de faire face aux frais annexes inhérents à cette organisation (recrutement, mise sous pli, rémunération, logistique, maintenance), il est proposé de fixer le montant des vacations comme suit :

- Mise sous pli pour le premier tour : 0,28 € par enveloppe
- Mise sous pli pour le second tour : 0,22 € par enveloppe.

Le montant de ces vacations est soumis à contributions patronales et cotisations sociales. Le montant des dépenses correspondantes figurera au chapitre Frais de personnel du budget communal 2015. La dotation versée par l'Etat sera inscrite à l'article 74718 du budget communal.

Cette question a été soumise à la commission Personnel, lors de sa séance du 18 mars 2015, et a recueilli un avis favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** les propositions du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :	22 Prés
2 avril 2015	Laurent,
	DESBC
	GRÉGO
	SGHAÏ
	Annaïck
Affichage:	
	6 pouvo
	(pouvoi
	LORAN

Nombre de conseillers en

exercice: 29

22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.086

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CHSCT

Madame RANSONNETTE, adjointe chargée du personnel communal, rappelle à l'assemblée communale que par la délibération n°14.296 du 17 décembre 2014, les membres suivants avaient été désignés représentants de la collectivité au CHSCT :

Représentants titulaires:

- Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD,
- Madame Marie-Pierre RANSONNETTE,
- Madame Danièle GUEGUEN,
- Madame Sandra VEILLON.

Représentants suppléants :

- Monsieur Yannick DANTON,
- Madame Chantal FRANCANNET,
- Monsieur Ronan SALAUN,
- Madame Alain CLERY.

Madame Sandra VEILLON ne pouvant plus siéger à cette instance, il est proposé de désigner un représentant pour remplacer cette dernière.

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil **DÉSIGNE** comme nouveau membre au CHSCT :

- Monsieur Michel LIZE.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :
2 avril 2015

Affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 29 22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.087

MUTUALISATION DE SERVICES CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN « RESSOURCES HUMAINES », A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2015

Madame RANSONNETTE, adjointe chargée du personnel communal, informe l'assemblée communale que dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Liffré (CCPL) ont développé au cours de ces dernières années des conventions de mise à disposition d'agents pour répondre à des besoins communs.

Dans une volonté de conforter cette dynamique et pour répondre pleinement aux besoins en matière de gestion des ressources humaines, la Ville et la CCPL souhaitent renforcer cette mutualisation par la création d'un service commun « Ressources humaines » comme le permet l'alinéa 1 de l'article L 5211-4-2 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) qui précise : « En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de services communs ».

Ainsi, conformément aux dispositions applicables en la matière, un projet de convention, annexé à la présente délibération, définissant les modalités de fonctionnement et de calcul de la contribution de chacune des parties, a été élaboré.

Il prévoit notamment la création de ce service à compter du 1er mai 2015 et précise les conditions de mise à disposition des agents rattachés à ce service dont la gestion relève de la CCPL. Ainsi pour la Ville, l'ensemble des agents concernés (service RH) a été dûment informé de la procédure engagée ainsi que des conditions qui leur seront applicables, dans le respect de la réglementation.

Ce service pourra être proposé aux communes qui le souhaiteraient via l'élargissement de la présente convention ou au moyen d'une convention de service.

Afin de procéder à une évaluation en amont des incidences liées à la création de ce service commun, et conformément à l'article L. 5211-4-2 de la loi du 27 janvier 2014, dite loi « de modernisation de l'action

publique territoriale et d'affirmation des métropoles» (MAPTAM), une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents a été élaborée pour être présentée aux organisations syndicales.

Vu les avis favorables des Comités techniques de la CCPL et de la commune de Liffré, en date du 3 mars,

Vu les avis favorables des Commissions du personnel de la CCPL et de la commune de Liffré, en date respectivement des 5 et 18 mars,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanmité :

- DÉCIDE la création à compter du 1er mai 2015 du service commun «Ressources humaines» entre la Commune de Liffré et la Communauté de Communes du Pays de Liffré, dans le respect des dispositions du CGCT,
- VALIDE le projet de convention annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à la signature de la convention et de tout document afférent à la création du service commun « Ressources humaines ».

CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN « RESSOURCES HUMAINES »

entre la Communauté de Communes du Pays de Liffré et la Commune de Liffré, à compter du 1^{er} mai 2015

Entre la communauté de Communes du Pays de Liffré CHESNAIS-GIRARD, autorisé par délibération n° du	1
d'une part, Et la ville de Liffré, représentée par, adjoint	t au Maire, autorisé par délibération n° du
d'autre part,	, a

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-2,

Vu les avis favorables des Comités techniques de la CCPL et de la commune de Liffré, en date du 3 mars, Vu les avis favorables des Commissions du personnel de la CCPL et de la commune de Liffré, en date respectivement des 5 et 18 mars,

Considérant que la commune et la communauté souhaitent créer des services communs,

II est convenu ce qui suit:

PRÉAMBULE:

Le législateur a souhaité encourager la mutualisation de services fonctionnels par la création de services communs placés sous l'autorité et gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, et dont les effets sont réglés par convention, après avis des Comités Techniques compétents.

La "Communauté" et la "Ville" disposaient déjà de mises à disposition de personnels depuis de nombreuses années et ont souhaité amplifier cette démarche en mutualisant les deux services des ressources humaines par la création d'un service commun.

Cette mutualisation répond à une volonté de rationalisation des organisations et de création de synergies permettant un enrichissement mutuel ainsi qu'une uniformisation optimale des pratiques dans la gestion de situations identiques.

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à définir les modalités de mise en place de ce service commun entre la Ville et la Communauté de Communes.

ARTICLE 2: DESCRIPTION DU SERVICE COMMUN

Après avoir informé les organes délibérant et recueilli les avis des instances consultatives, la Communauté de Communes et la commune décident de la création d'un service commun composé du personnel des services des ressources humaines de la ville et de la Communauté de Communes.

A titre indicatif, au jour de la conclusion de la présente convention, le service commun ressources humaines mutualisé est constitué de 6 agents, qui seront localisés dans les locaux du Rose d'Armor situés au 28 rue la fontaine, à LIFFRE.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EMPLOI DES PERSONNELS, ORGANISATION DU SERVICE, MODALITÉS FINANCIERES ET MODALITES DE REMBOURSEMENT

Conditions d'emploi

A compter du 1er mai 2015, les agents du service RH employés par la ville, ayant le statut de fonctionnaires ou d'agents non titulaires communaux, compte tenu qu'ils remplissent en totalité leurs

fonctions au sein de la collectivité dans le service mis en commun seront transférés à la Communauté de Communes du Pays de Liffré.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Liffré exercera à leur égard les prérogatives reconnues à l'autorité investie du pouvoir de nomination.

En vertu de l'alinéa 6 de l'article L 5211-4-2 du CGCT, les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée.

Organisation

Le personnel du service commun en raison de son transfert est placé sous l'autorité hiérarchique du Président de la Communauté de Communes.

Pour un fonctionnement efficient de ce service, le personnel est placé sous l'autorité fonctionnelle partagée du Maire ou du Président qui en délègue l'effectivité opérationnelle aux Directeurs Généraux des services des entités.

Modalités financières

Les missions qui seront réalisées par le service partagé sont, par principe, évolutives.

Le choix de l'unité de fonctionnement du service doit permettre une évaluation en adéquation avec le besoin constaté, afin de ne pas être préjudiciable aux contractants notamment sous l'angle financier.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun dus par chacune des collectivités signataires à titre de contribution au service partagé s'effectue sur la base du coût unitaire de fonctionnement du service multiplié par les unités de fonctionnement du service affectées à chaque collectivité.

a- Détermination de l'unité de fonctionnement du service commun (1) :

Au sens de l'article D 5211-16 du CGCT, les parties conviennent que l'unité de fonctionnement est constituée par le nombre annuel des bulletins de paie (agents + élus) édités au cours de l'exercice budgétaire n-1.

3 T 1		1 11 .	1	
Nom	hre de	bulleting	: de	nate:

	Nombre de bulletins en 2014	0/0
Ville / CCAS	2057 (agents communaux) +	63.90 %
	58 (CCAS) + 204 (élus)= 2319	
	paies	
Communauté de Communes / CIAS	1210 (542 agents CCPL + 668	36.10 %
	agents CIAS) + 100 élus	
	CCPL = 1310 paies	
TOTAL	3629 paies	100

L'unité retenue sera le nombre de bulletins de paie édités au cours de l'exercice budgétaire n-1.

b- Détermination du coût unitaire de fonctionnement du service commun (2) :

La mise en place de ce service commun s'accompagne d'une mise en commun de moyens permettant à ce service de fonctionner.

Pour la réalisation des missions du service, les parties conviennent que le coût unitaire de fonctionnement du service est constitué des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement courant.

Définition des moyens du service mutualisé

Ces moyens recouvrent les dépenses complètes de personnel et le fonctionnement courant du service :

- Personnel : charges de personnel figurant au chapitre 012 et au chapitre 011, notamment frais de missions, déplacements et frais de formation.
- Matériel : besoins courants du service (dépenses de fournitures, d'équipement, de mobiliers, de véhicules des services)

- Immatériel (maintenance logicielle, acquisition logiciel, ...)

Gestion des locaux, entretien, mobiliers : modalités de prise en charge financières :

Principes généraux :

Il est convenu de retenir les principes généraux suivants :

- 1- les dépenses d'entretien courant et de maintenance des bâtiments sont effectuées et supportés financièrement par la collectivité propriétaire. Il en est de même des charges locatives, des assurances et fluides afférents à ces locaux.
- 2- S'agissant du mobilier et pour des raisons d'homogénéité de la gamme de mobilier, les acquisitions et renouvellements de mobilier seront réalisés par la communauté de communes sans participation financière des autres communes ou établissements.
- 3- S'agissant des véhicules de service, les dotations de véhicules suivent les services mutualisés. Chaque entité conserve, renouvelle et entretient son parc de véhicule.
- 4- Concernant les dépenses d'équipement informatique réservé à un usage commun (serveur informatique, équipements de réseau et logiciels métiers), un partage de la dépense entre les deux entités est effectué au prorata des bulletins de paie.

Modalités de calcul du coût unitaire de fonctionnement du service commun

Le coût du service commun sera calculé de la façon suivante :

Coût unitaire de fonctionnement du service commun comprenant :

• Charges réelles de personnel : elles sont estimées annuellement à partir des dépenses du dernier compte administratif, actualisés des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année. Au titre de l'année 2015, l'estimation des charges réelles de personnel se fera prorata temporis à compter du 1er mai 2015.

Au titre de l'année 2015, l'estimation des charges de personnel du premier mai au 31 décembre s'élèvent à 150 090 €. A cela s'ajoute le traitement d'une personne en renfort du Cdg évalué à 1755.60 € brut/ mois.

Frais généraux : Le coût des frais généraux est estimé annuellement à partir des dépenses du dernier compte administratif, actualisés des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année. La détermination du coût est effectuée par la Communauté de Communes du Pays de Liffré. Compte tenu qu'il est très difficile d'estimer le montant de ces frais généraux pour la première année de mise en place du service commun, un montant forfaitaire de 2 300 € pour la période considérée sera intégré au coût unitaire de fonctionnement au titre de l'année 2015. En cas de différence constatée, une régularisation sera effectuée lors de l'estimation annuelle qui sera effectuée en 2016.

Fournitures courantes: Le coût des fournitures courantes est estimé annuellement à partir des dépenses du dernier compte administratif, actualisés des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année. La détermination du coût est effectuée par la Communauté de Communes du Pays de Liffré. Compte tenu qu'il est très difficile d'estimer le coût des fournitures courantes pour la première année de mise en place du service commun, un montant forfaitaire de 2 000 € pour la période considérée sera intégré au coût unitaire de fonctionnement au titre de l'année 2015. En cas de différence constatée, une régularisation sera effectuée lors de la prochaine estimation annuelle qui sera effectuée en 2016.

• Contrats de services rattachés: Le coût des contrats de services rattachés est estimé annuellement à partir des dépenses du dernier compte administratif, actualisés des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année. La détermination du coût est effectuée par la Communauté de Communes du Pays de Liffré. Ces contrats concernent l'assurance du personnel, les frais annexes tels que les frais de formation, les frais de déplacements et les frais de visites médicales, etc...:

Compte tenu qu'il est très difficile d'estimer le coût des fournitures courantes pour la première année de mise en place du service commun, un montant forfaitaire de 3 300 € sera intégré au coût unitaire de fonctionnement au titre de l'année 2015. En cas de différence constatée, une régularisation sera effectuée lors de la prochaine estimation annuelle qui sera effectuée en 2016.

c- Détermination de la contribution annuelle (3) :

En vertu de l'article D 5211-16 du CGCT, le montant dû par chacune des collectivités signataires à titre de contribution du service commun sera calculé comme suit :

	Ville	Communauté de Communes
Unité de fonctionnement (1)		
Coût unitaire de fonctionnement (2)		
CONTRIBUTION ANNUELLE:		
$(3) = (1) \times (2)$		

Modalités de remboursement

Le remboursement des frais s'effectue sur la base d'un état annuel indiquant la liste des recours au service, convertis en unités de fonctionnement. Le coût unitaire est porté à la connaissance de la ville de Liffré, chaque année, avant la date d'adoption du budget prévue à l'article <u>L. 1612-2</u> du Code Général des collectivités territoriales.

La communauté de communes étant soumise au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, celle-ci et la commune pourraient choisir d'imputer les effets financiers de la présente convention sur l'attribution de compensation. Le montant du remboursement défini aux alinéas précédents devra donc être pris en considération lors de la communication par la communauté de communes du montant prévisionnel de l'attribution de compensation, à la commune.

Toutefois, il est important de souligner qu'une modification du montant des attributions de compensation de la commune de Liffré est possible qu'après délibérations concordantes des deux assemblées délibérantes en ce sens.

Pour l'année 2015 la contribution annuelle se décompose comme suit :

	Ville	Communauté de Communes
Unité de fonctionnement (1)	63.90%	36.10%
Coût unitaire de fonctionnement (2)	171 734	171 734
CONTRIBUTION ANNUELLE: (3) = (1) X (2)	109 738	61 996

Cette contribution annuelle sera prélevée de l'attribution de compensation au titre de l'année 2015 de la commune de Liffré après délibérations concordantes de la ville de Liffré et de la Communauté de Communes.

Révision de la contribution annuelle :

La contribution annuelle sera révisée chaque année afin de prendre en compte l'évolution du coût unitaire de fonctionnement.

Cette révision sera effectuée sur la base des dépenses réalisées à la clôture de l'exercice.

Délai de remboursement :

Le remboursement prévu au présent article s'effectuera dans un délai d'un mois, à compter de la date de notification du montant du remboursement à la collectivité bénéficiaire.

Les éléments permettant les calculs ci-dessous sont transmis par la CCPL à la commune pour vérification. La commune devra effectuer la mise en paiement dans un délai maximal d'un mois à compter de cette notification. En cas de désaccord, celui-ci ne retardera pas le délai de paiement. Autant que de besoin, une régularisation sera effectuée en plus ou en moins, au plus tard, sur l'exercice suivant.

ARTICLE 4: INCIDENCES EN TERMES DE RESSOURCES HUMAINES: Evolution des emplois

La mise en place du service commun, implique, à la date de signature de la présente convention, la création des postes suivants.

Les postes devant être créés à la Communauté de Communes du Pays de Liffré

Grade	Cat.	Nombre d'emplois	Temps Complet dont temps partiel	Temps non complet
Attaché territorial	Α	1	1	-
Rédacteur ppal de 2ème classe	В	1	1	-
Adjoint administratif ppal de 2ème classe	С	1	1 dont 1 temps partiel	-
Adjoint administratif de 1ère classe	С	1	1	-
Adjoint administratif de 2ème classe	С	1	1	_

Ces postes existants à la Ville seront supprimés ultérieurement par délibération.

ARTICLE 5: OBLIGATIONS - DISCIPLINE

A compter du transfert du personnel, le Président de la Communauté de Communes exerce le pouvoir disciplinaire sur les agents du service ressources humaines mutualisé. Les arrêtés individuels de transfert préciseront la date de ce dernier.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU PERSONNEL

L'évaluation individuelle annuelle (notation ou entretien professionnel) des agents transférés relève de l'EPCI.

ARTICLE 7 : DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES SERVICES COMMUNS

Le Comité de suivi est composé du Président de la Communauté de Communes ou son représentant, du Maire de la Commune de Liffré ou son représentant. Il est proposé que ce soit la Commission Mutualisation qui se charge de ce suivi.

Il arbitre et tranche sur les adaptations ou modifications des orientations préalablement définies. Il examine les conditions financières de la convention. Il valide le bilan annuel de la présente convention, ce bilan sera par ailleurs présenté aux Comités Techniques. Il peut être force de proposition pour améliorer la mutualisation entre la Communauté de Communes et la Communes.

ARTICLE 8: RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE

La résidence administrative du service commun est située au 28 rue La Fontaine, à Liffré.

ARTICLE 9: DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue sans limite de durée.

Elle peut prendre fin à la demande d'une des parties cocontractantes, pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation de ses propres services, à l'issue d'un préavis de 1 an. Cette décision fait l'objet d'une information par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10: JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du tribunal administratif de Rennes, dans le respect des délais de recours

Fait à LIFFRE,	
le exemplaires.	
Signatures:	
Le Maire de Liffré	Le Président de la CCPL



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 2 avril 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.
Affichage :	6 pouvoirs: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Nombre de conseillers en Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

exercice : 29

Nº 15.088

EXERCICE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, depuis la réunion du Conseil municipal du 27 février 2015, il a pris les décisions suivantes au titre des délégations qui lui ont été confiées par des délibérations du 9 avril 2014, 25 avril 2014 et 27 juin 2014 et conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I- <u>Déclarations</u> d'intention d'aliéner: <u>Non-exercice du droit de préemption sur les immeubles</u> suivants:

- section BE n°95, sis 49 avenue du Président François Mitterrand à Liffré et appartenant à Monsieur TRUFFAUT Olivier et Madame ROYER Jeannine ;
- section AZ n°102 et 103, sis 8 rue André Gide à Liffré et appartenant à Monsieur AZE Christophe :
- section BA n°177, sis 4 allée Louise Michel à Liffré et appartenant à Monsieur et Madame DAOULAS Yann ;
- section BC n°261 et 282, sis 15 A rue des Ecoles à Liffré et appartenant à Monsieur LEBASTARD Jacques et Madame HUBERT Françoise;
- section BL n°113, sis 13 B rue Jean Bart à Liffré et appartenant à Monsieur et Madame GARDAN Julien ;
- section AZ n°31 et 34, sis 2 rue des Canadais à Liffré et appartenant à Madame GIFFARD Alice :
- section BH n°79 pour partie, sis lieu-dit La Prétais à Liffré et appartenant à Madame LEGAL LASALLE Marguerite ;
- section BH n°24, sis lieu-dit Moulin à Vent à Liffré et appartenant à Madame BRIOLLE dit BRIONNE Chantal et Madame BRIOLLE dit BRIONNE Dominique ;

- section AZ n°238 pour partie, sis lieu-dit La Grenouillais à Liffré et appartenant à Madame CREPPY Jocelyne ;
- section BL n°187, sis 3 allée des Mouettes à Liffré et appartenant à Monsieur DERQUER Jean-François.

II - Marchés passés par délégation

Acquisition d'un logiciel de gestion pour le service Enfance / Jeunesse

Une consultation pour l'acquisition d'un logiciel de gestion pour le service Enfance / Jeunesse a été lancée, en date du 14 janvier 2015 auprès des sociétés Abelium, Arpège et Teamnet.

La date limite de remise des offres était fixée au 29 janvier 2015 à 12 h 00.

Les trois candidats ont remis une offre.

Après analyse des offres, la société ARPEGE a été retenue pour un montant, hors matériel, hors maintenance et hors options, de 27 162,50 €HT. Le marché correspondant a été signé le 19 mars 2015.

Diagnostic du réseau d'eaux usées, géo-référencement des réseaux d'assainissement et actualisation du zonage d'assainissement de la Commune de Liffré

Un appel à candidatures pour le diagnostic du réseau d'eaux usées, le géo-référencement des réseaux d'assainissement et l'actualisation du zonage d'assainissement de la Commune de Liffré avait été lancé sur le site https://e-megalisbretagne.org. Suite à la sélection des candidatures, le dossier de consultation a été envoyé aux cinq candidats retenus.

Après analyse des offres reçues, la société HYDRATEC a été retenue pour un montant de 57 375 €HT, y compris option « géo-référencement du réseau des eaux pluviales ». Le marché correspondant a été signé le 23 mars 2015, après accord sur l'attribution de la subvention de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de ces informations.



L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 2 avril 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne.

<u>6 pouvoirs</u>: Mme BRIDEL Claire (pouvoir à M. BERTIN), Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à Monsieur le Maire), m; LORAND Guénaël (pouvoir à M. LIZÉ), M. SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme VEILLON Sandra (pouvoir à Mme RUCKERT).

1 absent excusé: Monsieur HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.089

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, conformément aux éléments échangés à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2015, il n'est pas nécessaire de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales afin de faire face aux besoins de financement du budget principal.

Dès lors, ces derniers s'établiront au même niveau qu'en 2014, à savoir :

Taxe d'habitation : 18,16 %
Taxe sur le foncier bâti : 11,66 %
Taxe sur le foncier non-bâti : 36,40 %
Taxe sur les logements vacants : 18,16 %

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOPTE** à l'unanimité les taux d'imposition 2015 tels qu'ils lui ont été proposés par Monsieur le Maire, rapporteur et **AUTORISE** ce dernier à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.